



Discours de Madame Janice PEYRÉ,
Présidente d'Enfance et Familles d'Adoption,
prononcés lors du congrès des 50 ans d'EFA,
les 29 & 30 novembre 2003
au Corum, palais des congrès de Montpellier
Les Premiers Entretiens Internationaux de l'Adoption
«Sous le regard des enfants»

Ouverture

En cette année cinquantenaire d'Enfance et Familles d'Adoption, je déclare ouverts les premiers entretiens internationaux de l'adoption, placés sous le haut patronage de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République et sous le regard des enfants.

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Madame la Maire-adjointe de Montpellier,

Au nom d'Enfance et Familles d'Adoption, je voudrais vous remercier d'avoir rendue possible cette rencontre autour de l'enfance, ici, chez vous. Vous l'avez rendue possible par votre soutien, ainsi que par celui des institutions que vous présidez ou que vous représentez ici aujourd'hui.

Le haut patronage du président de la République marque une reconnaissance au plus haut niveau de l'action menée par notre mouvement depuis un demi-siècle en faveur de l'enfance délaissée et du droit de tout enfant à une famille. La présence parmi nous de deux ministres du gouvernement montre l'intérêt porté aux familles adoptives, en amont et en aval de la rencontre par laquelle celles-ci se créent ou s'agrandissent.

En étant ici avec nous aujourd'hui, vous nous rappelez que le quotidien se vit dans les régions, dans les départements et les villes ou villages, que l'avenir de tous nos enfants et, à travers eux, de la société française de demain se construit dans leur famille mais aussi, jour après jour, au sein des établissements scolaires, des structures de loisir, de culture et de santé. C'est donc en partie à vous que revient le défi noble et difficile de faire en sorte que tout enfant, quelles que soient sa terre de naissance, les circonstances de son arrivée dans sa famille, se sente ici pleinement chez lui, y trouve la place qui lui revient.

Nous voici réunis sur des terres où se sont mêlés au fil des décennies, le plus souvent harmonieusement, non sans heurts parfois, des hommes, des femmes et des enfants venus d'horizons divers. Nous voici ensemble dans ce superbe paquebot qu'est ce palais des Congrès de Montpellier, dont le hasard veut que l'un des architectes de l'atelier qui l'a créé se trouve parmi nous, époux d'une de nos dirigeantes nationales. Ensemble nous allons larguer les amarres, et, à l'abri dans cette anse que dessine le Languedoc Roussillon sur la Méditerranée et le monde, regarder vers d'autres rives et en nous-mêmes. Au cours de ces deux jours, venus d'une vingtaine de pays, nous allons échanger, pour mieux comprendre d'où viennent nos enfants, mais aussi comment ils nous arrivent et grandissent, vers où nous souhaitons les accompagner. Ce voyage anniversaire, nous vous convions à le partager avec nous, enfants, parents, amis de l'enfance, bénévoles, professionnels, chercheurs, réunis dans la conviction que la meilleure place pour un enfant sera toujours une famille. Pour eux, une fois encore, merci de tout cœur de votre accueil.

Monsieur le Ministre délégué à la famille,
Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères,
Madame-Messieurs les Députés,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Madame la Maire-adjointe de Montpellier,
Mesdames, Messieurs,



Il y a un demi-siècle, un homme entreprenait l'ascension du plus haut sommet de la planète. Il y a un demi-siècle, armés de leurs seules convictions, de ce courage qui appartient à ceux qui partent à l'assaut des idées reçues, quatre couples de parents adoptifs, dont deux sont représentés ici aujourd'hui par leurs filles respectives, décidaient de créer une association aux objectifs si simples qu'ils en étaient lumineux : tout mettre en œuvre afin que tout enfant ait le droit de séjourner dans ce pays que chantent les poètes, l'enfance.

Il y a un demi-siècle, la convention internationale des droits de l'enfant n'avait pas encore vu le jour. L'adoption était impossible pour qui avait déjà des enfants. Il y a un demi-siècle, ici, en France, on remettait des enfants à des parents sans préparation aucune de part et d'autre : on vous appelait le samedi pour vous demander de «venir le chercher lundi – et apportez des vêtements : il n'a rien !»

Parler vrai, préparer

La prise de conscience qu'un enfant n'est pas un paquet que l'on remet, mais un individu avec une existence propre que l'on prépare à un nouveau départ dans sa vie, s'est depuis imposée. D'emblée, ceux qui ont fondé ce qui allait devenir Enfance et Familles d'Adoption ont insisté sur l'importance de dire à son enfant, même nourrisson, son histoire, de mettre des mots sur ce qu'il a vécu. Repousser les zones d'ombre, faire entrer la lumière : toujours, nous avons dit la nécessité de parler vrai à son enfant, seul langage compatible avec l'amour qui nous unit ; toujours nous avons dit la nécessité de parler vrai aux parents qui attendent au sujet de l'enfant qui les attend, seule façon de s'assurer que les liens ne seront pas empêchés par des peurs ou des impossibilités qui n'auraient pas pu être exprimées à temps.

D'où la nécessité d'une préparation adéquate à l'adoption, que notre mouvement a toujours préconisée. L'agrément au cours duquel on évalue les candidats potentiels doit aussi être une phase d'information sur les réalités concrètes de l'adoption, sur ce que signifie accueillir un enfant que l'on n'a pas mis au monde, qui arrive avec un vécu que nous n'avons pas partagé mais qui fait partie de son identité.

La préparation, vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, quand vous avez installé le Conseil supérieur de l'adoption, doit être de qualité égale sur tout le territoire français, de qualité égale pour tous les futurs parents, et donc pour les enfants qui les attendent, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger. L'avenir d'une famille se joue pour beaucoup dans ces mois qui peuvent sembler si longs, mais qui doivent permettre une gestation où désir et réalisme puissent se réconcilier.

Assurer, préserver la sécurité des nouveaux liens

Il y a un demi-siècle, en France, on vous confiait un enfant sans trop de ménagement. Les parents qui le recevaient dans leurs bras prenaient, pour lui comme pour eux, un risque double. Risque de ne pas avoir été amenés à pouvoir s'imaginer parents de cet enfant-là, risque de le voir devenir souffrir, y compris des années plus tard, à cause de revendications déstabilisatrices. La sécurité du placement en vue de l'adoption, en effet, n'existait pas, et dans les années soixante, notre mouvement œuvra sans relâche avec Madame Simone Veil pour qu'un enfant ne puisse plus devenir l'objet de conflits entre parents de naissance et parents adoptifs. Après le temps de la mère et du père de naissance, le placement en vue de l'adoption et l'adoption plénière apportent à la famille qui se constitue la garantie que parents et enfants peuvent s'ouvrir mutuellement les bras sans crainte de se voir séparés.



Le droit de ceux qui mettent au monde un enfant à s'engager ou non comme parents pour lui n'est pas incompatible avec le droit des enfants à savoir – droit et non obligation. Il n'est pas incompatible non plus avec la sécurité des liens affectifs et juridiques qui se constituent par adoption. Notre conviction que ces droits doivent être tous également entendus et respectés est bien antérieure à la création du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles. Elle anime notre travail constructif et vigilant au sein de ce conseil, dont la composition reflète combien cette loi sur les origines personnelles est un équilibre fragile, soucieux des droits des uns et des autres mais construit sur des tensions potentiellement destructrices de la loi elle-même si nous n'y prenons garde.

Risque d'un retour en arrière ?

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nous nous inquiétons de voir ressurgir, à travers certaines prises de position sur les origines, des relents d'un temps que nous croyions révolu. Le placement légitime d'un enfant dont des évaluations psychologiques montrent qu'il est tout à fait à sa place dans les bras des parents choisis pour lui par la société française se voit remis en question par une affaire actuellement devant les tribunaux. La requête en adoption a été refusée en première instance pour que soit prononcée une restitution.

J'imagine, Monsieur le ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat, que vous devez penser que l'on ne peut commenter une affaire juridique en cours. Je dirai néanmoins tout haut l'inquiétude que cette affaire a suscitée, non seulement parmi les futurs parents, mais aussi parmi les travailleurs sociaux, les professionnels de l'enfance et, oui, aussi, de nombreux juristes – ici en France, mais aussi à l'étranger.

Que de nouvelles dispositions rappellent, si la loi n'est pas suffisamment claire, la possibilité pour chacun des parents de naissance de faire prévaloir ses droits dans le temps qui lui est imparti **avant le placement**.

Non à la hiérarchie des filiations

Car si la protection que constitue le placement légitime est balayée, qu'en sera-t-il demain de l'adoption ? En reviendrons-nous à une hiérarchie insupportable des filiations, celle par le sang devant nécessairement primer sur les autres ? S'arrêtera-t-on là ? Car nous savons tous comment certains, insidieusement, ont la nostalgie des hiérarchies perverses, y compris au sein des filiations par le sang. Certains enfants seront-ils privés un jour d'une filiation à part entière pour être nés trop tôt, ou trop tard, dans la vie de certains adultes ? La société renoncera-t-elle à tenter de corriger les inégalités de destins ?

Si nous ne sommes plus capables d'assurer la plus élémentaire protection à nos propres pupilles par le placement en vue de l'adoption et le droit à une filiation sécurisante, que dirons-nous, demain, aux pays qui nous confient leurs enfants ? Comment saurons-nous les rassurer que ces enfants entreront pleinement dans la lignée de ceux qui les accueillent, et deviendront, de droit, des citoyens français à part entière ?

Le droit de grandir dans la connaissance de son histoire et de refaire si on le souhaite une remontée dans le temps, de s'en retourner vers les collines brumeuses d'un passé antérieur, ne saurait venir au détriment d'un autre droit, celui de grandir dans le présent d'une sécurité affective et juridique qu'apporte le fait d'être l'enfant de quelqu'un qui a désiré être votre parent. La réalité montre que c'est dans la sécurité des liens établis que l'on se sent autorisé à vouloir en savoir plus sur son histoire première.

Nous parlons aujourd'hui sous le regard de nos enfants : ils attendent de nous que nous leur apportions un maximum de stabilité, pour les aider à grandir et à s'épanouir, tout en vivant, au milieu du bonheur et de l'insouciance, avec ce que certains nous décriront sans doute au cours de ces deux journées comme une blessure interne. La résilience dont tant d'enfants font preuve est absolument extraordinaire ; elle s'éclaire et se nourrit de la flamme de l'affection. Ne leur chargeons pas les épaules inutilement. La société doit continuer de s'engager auprès d'eux, elle ne saurait tolérer que leur place au sein de leur famille et de leur pays soit hypothéquée par des considérations relevant trop souvent de modes et de préjugés abstraits propres à certains adultes, que d'un authentique souci de l'enfant et d'une connaissance des besoins premiers d'un enfant.

Les enfants qui attendent



Faisons en sorte que les enfants qui posent leur regard sur nous le fassent dans l'espoir de sortir de cette attente qui les empêche de grandir parce qu'elle les prive d'une enfance. Faisons en sorte que s'il y a des enfants qui se détournent, ce ne soit pas parce qu'ils ont perdu tout espoir, ou parce que nous avons choisi de nous dérober à leur regard.

Au Maghreb

Aujourd'hui, près de chez nous, Monsieur le Secrétaire d'Etat, des enfants attendent, otages de considérations qui semblent relever plus de préoccupations géopolitiques, d'incompréhensions sémantiques et d'accommodements avec certaines lectures restrictives d'écrits sacrés, que de leur intérêt supérieur à grandir au sein d'une famille. Je veux parler des enfants délaissés dans les pays de loi coranique, prisonniers d'une situation figée depuis la loi de 2001 en matière d'adoption internationale, quand le Parlement français choisit d'interdire l'adoption de tout enfant dont la loi personnelle la prohibe. Nous avons, à EFA, combattu cette inégalité inscrite dans notre législation, et nous continuerons de la combattre. Le Conseil supérieur de l'adoption se penchera prochainement sur cette question. Nous nous attacherons pour notre part à œuvrer pour que soient proposées au Premier ministre des mesures qui permettraient à ceux qui, sur notre territoire, seraient disposés à se proposer en parents et auraient par voie de conséquence obtenu un agrément, de se voir confier des enfants par leur pays d'origine en toute transparence et légalité. Un dialogue doit être possible avec les pays d'origine, dès lors qu'ils comprendront que ce seront eux qui maîtriseront l'apparement, qu'ils seront libres de fixer leurs exigences propres, tout en sachant que la France aura elle aussi pris ses responsabilités, puisque seuls pourront se proposer en parents des candidats qui auront été agréés par les services sociaux français, quelle que soit leur nationalité ou leur foi. Certains dans les pays d'origine des enfants comprennent que la protection que constitue une kafala sur leur sol s'avère insuffisante pour les enfants qui seraient accueillis par des familles vivant en France. Ils savent qu'il n'y a pas sur leur sol actuellement suffisamment de familles pouvant les accueillir. Une concertation est nécessaire, dans l'intérêt des enfants : nous savons que certaines familles vivant en France, ignorant les mises en garde que nous faisons contre toute démarche contraire à la législation française, ont accueilli des enfants du Maghreb depuis la loi de 2001 et se trouvent dans des situations juridico-administratives angoissantes nuisibles à la constitution de nouveaux liens. Nous savons – et cela nous inquiète au moins tout autant – que quelques-unes, sans doute rares – l'ont fait sans être titulaires d'un agrément. Pour certaines, c'est parce que les services sociaux ont refusé d'instruire leur demande en apprenant qu'ils comptaient tenter d'obtenir une kafala. Où est l'intérêt de ces enfants, qui font ainsi les frais de l'absence de vision, ici et sur l'autre rive de la Méditerranée ?

Ici en France

Aujourd'hui, ici en France, Monsieur le Ministre, il y a des pupilles de l'Etat qui ne sont pas adoptés car on pense qu'on ne trouvera pas une famille pour eux. Il y a des enfants délaissés, sans espoir de retour dans la famille de naissance, qui revendiquent une famille, mais pour qui l'attente est si longue qu'elle leur vole la meilleure partie de leur enfance. En disant que pour ces enfants-là aussi l'adoption peut offrir un avenir, nous ne cherchons pas des enfants pour des parents. Grâce à notre service Enfants en recherche de famille, nous avons aidé quatre cents de ces enfants à trouver une famille au cours de ces vingt dernières années. La plupart ont trouvé des parents qui l'étaient déjà, et par là, des frères et des sœurs. Ouvrir, élargir le regard de la société sur l'enfant qui attend, c'est aussi la mission de nos représentants au sein des Conseils de famille, qui attendent beaucoup du système d'information pour l'aide à l'adoption des pupilles de l'Etat – à condition qu'il soit doté des ressources humaines nécessaires.

Quand on ne trouve pas une famille pour adopter un enfant, ce qui suppose qu'on aura cherché, ou quand l'adoption s'avère ne pas être la meilleure solution pour lui, d'autres formes d'accueil familial sont à imaginer, stables et durables : parrainage ou accueil avec engagement dans la durée.

L'adoption porteuse d'espérance et d'avenir



Nos enfants ne nous appartiennent pas, précisément parce que ce sont nos enfants. Nous les aimons, nous leur donnons notre nom et les faisons entrer dans une lignée, une culture familiale. Nous les aidons à grandir pour qu'ils puissent cheminer vers leur avenir, ce qui les conduit, pour certains, à s'éloigner parfois de nous le temps d'un retour sur leurs origines ou vers leur pays de naissance.

L'adoption n'aura jamais pour but de satisfaire un désir d'enfant. Elle existera tant que des enfants attendront des parents qui les désirent, les aiment, les attendent. Parce qu'elle est source de bonheur mutuel, de joies et de rires, et encore nécessaire pour des milliers d'enfants, l'enfance que rend possible une adoption doit être perçue avec passion et conviction, et non pensée comme un quelconque pis-aller élaboré sur un tissu de réticences. Une fois un échec ou une impasse constatés, l'adoption est porteuse d'espérance et d'avenir.

Tant que l'adoption sera nécessaire, un mouvement comme le nôtre saura trouver les moyens d'action, les mots et la passion pour dire et redire que c'est pour et autour de l'enfant que la famille doit être pensée ; il continuera d'être un espace de liberté, de vérité et de rencontres pour les enfants, les parents et les futurs parents. Les quatre familles de 1953 ont essaimé en des centaines de bénévoles exceptionnels qui œuvrent sur tout le territoire, pour plus de 9000 familles adhérentes et tous ceux qui se tournent vers eux. Ce sont eux qui font d'Enfance et Familles d'Adoption le mouvement que vous connaissez, qui lui donnent cette force qui vient de convictions et d'enthousiasmes ancrés dans la réalité du quotidien. Permettez qu'ici je les remercie pour tout ce qu'ils sont, et tout ce qu'ils font.

L'enfant seul donne un sens à notre action, lui seul nous anime à travailler avec vous, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, comme nous l'avons fait avec vos prédécesseurs. Depuis mon élection il y a un an, j'ai eu un plaisir réel à travailler avec votre cabinet et avec vous, Monsieur le Ministre. J'ai trouvé une écoute certaine, et nos échanges ont été francs et sans détours. Auprès de votre cabinet, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nous trouvons une ouverture qui, nous l'espérons, permettra des échanges plus fructueux, réguliers et constructifs que nous ne les avons parfois eus par le passé au Quai d'Orsay. Nous espérons que l'Autorité centrale se verra enfin dotée de moyens qui lui permettent d'asseoir pleinement son autorité en matière d'adoption internationale, ici et à l'étranger, et de donner enfin une impulsion réelle et concrète à la coopération internationale en matière d'adoption à laquelle nous engage la Convention de la Haye.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je voudrais, à travers vous, adresser au Président de la République notre reconnaissance pour ce haut patronage, je voudrais vous remercier pour votre présence parmi nous aujourd'hui. Faisons qu'ensemble, demain, l'esprit de ces entretiens continue de nous animer tous. Œuvrons ensemble, sans idéologie ni a priori, pour que les couleurs de ce paysage soient celui de l'enfance ; que l'enfant qui ne regarde pas vers nous sache avant qu'il ne soit trop tard pour elle qu'il y a des adultes qui croient en sa dignité, son droit à être aimée, et son épanouissement, présents et futurs. Faisons que le bonheur et la malice viennent éclairer le beau regard bien trop grave de l'enfant qui nous contemple, saisi avec amour et talent par la peintre sétoise Claude CABROL – ce regard que tous, nous avons croisé à un moment ou à un autre, ici ou ailleurs, et que nous n'oublierons plus jamais. Tant qu'un seul de ces regards continuera d'exister, notre mouvement continuera, nécessairement, d'avoir sa raison d'être.

Je vous remercie.

